

EXTÉRIEUR.

HONGRIE.

Extrait d'une lettre de Temeswar, du 11 décembre.

Vous avez sans doute eu connaissance de la mort de Dely-Cadry; que le bey de Sérès a fait arrêter et décapiter le mois dernier; voici quelques détails sur ce chef de brigands, dont je puis vous garantir l'authenticité.

Dely-Cadry commandait ou plutôt régnait dans une assez grande étendue de pays, entre Constantinople et Andrinople; le chef-lieu de sa résidence était à Burgas, petite ville connue par ses nombreuses fabriques de pipes. Il était le plus redoutable et le plus puissant de tous ces chefs de brigands qui dévastent depuis si long-tems la Romélie. La Porte, intimidée par ses entreprises, et sans moyens de les réprimer, avait eu la faiblesse de la reconnaître comme gouverneur de Burgas, et de lui conférer le titre d'Agâ. Personne ne pouvait traverser le pays sous sa domination qu'à la faveur d'une escorte qu'il accordait, moyennant une rétribution proportionnée à l'importance de ceux qui la sollicitaient. Son ignorance était remarquable même parmi les Turcs; et pour en donner une idée, il suffit de dire que, peu de tems avant sa mort, donnant audience à quelques voyageurs français et persans qui traversaient son pays, il leur fit des questions dont il était impossible de ne pas conclure qu'il croyait la France et la Perse deux Etats contigus et gouvernés par le même monarque. Sa cruauté surpassait encore son ignorance, et l'on peut affirmer, sans craindre d'être taxé d'exagération, que chacun de ses jours fut souillé par quelque assassinat.

Jamais ses soldats n'ont fait preuve de courage que contre des voyageurs ou de malheureux rayas sans défense. Dans la campagne de 1807, il marcha avec environ 3000 cavaliers à sa solde, pour faire partie de l'armée ottomane sur le Haut-Danube et forma l'avant-garde du corps d'armée du pacha de Widdin (Hidris-Pacha, ci-devant Mollah-Agâ, lieutenant et successeur de Passwan-Oglou), lorsqu'elle fut attaquée, le 1^{er} juillet, par les Russes et les Serbiens, près de Fetislau. Le corps de Dely-Cadry prit la fuite à la première vue de l'ennemi, et sans attendre l'attaque; il se répandit en désordre dans le camp du pacha, et fut cause de la déroute entière de son armée. Cette bande de brigands (car on ne peut guère donner d'autre nom à de pareilles troupes) porta le pillage et la désolation dans le pays qu'elle infesta, et l'on ne put parvenir à la rallier de toute la campagne. Dely-Cadry était âgé d'environ 45 ans.

Le bey de Sérès, qui l'a fait arrêter et mettre à mort, se nomme *Ismaël*. C'est un homme de 60 ans passés, riche, puissant et capable. Il commande, sans titre de la Porte, dans le pays compris entre l'Hébre et le Strymon (ancienne Macédoine).

Ismaël-Bey fait un excellent usage de son pouvoir: quoique très-zélé musulman, il traite les Grecs avec douceur, et les a même assimilés dans ses Etats aux Turcs, pour tout ce qui a rapport au commerce et à l'industrie. C'est à cette protection accordée aux rayas (non générale des sujets de la Porte ou musulmans), qu'il faut attribuer l'état florissant de son pays, où l'agriculture et la population font chaque année des progrès remarquables.

Sérès, résidence d'Ismaël-Bey, ville jadis à peine connue, est devenue en peu de tems une ville très-considérable et bien bâtie, et une place de commerce importante. Sa population, qui s'accroît chaque jour, est en ce moment de près de 30 mille habitans. Le bey de Sérès peut mettre 20 à 25 mille hommes sur pied, et il a une artillerie considérable.

Ismaël-Bey a été l'un des principaux agens de l'insurrection dirigée contre le sultan Sélim, et qui éclata dans la Romélie en 1806; mais dans la dernière guerre il a montré le plus grand dévouement à la Porte. Des détachemens de ses troupes ont garni les Dardanelles sur la côte d'Europe, et il a marché en personne à la tête de 15 mille hommes, pour renforcer l'armée turque du Haut-Danube. (Publiciste.)

ALLEMAGNE.

Vienne, le 24 décembre.

Voici le discours que S. M. l'Empereur a adressé à la diète de Hongrie, en faisant la clô-

ture de la session, ainsi que la réponse que S. A. I. l'archiduc Palatin y a faite:

Discours de Sa Majesté Impériale, Royale et Apostolique.

Le sacrifice que MM. les Etats du royaume de Hongrie ont fait d'une partie de leur fortune pour le soulagement de l'Etat, nous a été aussi agréable, qu'il est glorieux pour eux, puisqu'ils ont prouvé par le fait qu'ils sont convaincus que la dignité de la monarchie et des peuples, et la prospérité publique ne pouvaient être maintenues, que le bien-être même de chaque individu était incertain et passager, si l'Etat ne trouvait chaque fois les secours dont il a besoin. Ce qui nous cause aussi le plus grand plaisir, c'est que les fideles Etats du royaume se sont occupés de remplir le vide qui se trouvait dans l'armée, et qu'ils ont arrêté en outre de faciliter par des contributions en argent, les complémens qui seront nécessaires à l'avenir, et que, dans notre sollicitude paternelle, nous effectuerons instantanément, et jusqu'à ce qu'il ait été arrêté un moyen plus sûr, au moyen des recrutemens que la loi nous donne la faculté de faire.

Enfin nous n'avons pas donné sans plaisir notre sanction suprême aux lois qui nous ont été présentées par MM. les Etats du royaume, et qui ont pour objet le bien public.

Nous eussions à la vérité désiré non-seulement de pourvoir, dans cette diète, aux besoins les plus pressans de l'Etat, ainsi qu'à tout ce qu'exige la sûreté extérieure; mais encore d'effectuer toutes les dispositions tendantes à l'avantage général, et de faire droit à toutes les plaintes fondées.

Nous avons par cette raison été véritablement affligés, en nous voyant obligés, par la durée de cette session (afin de délivrer la classe des imposés des dépenses considérables qui pesaient sur eux, et particulièrement de rendre à la justice son cours ordinaire, sur-tout en ce qui concerne la punition des délits), d'en faire la clôture avant la terminaison de ce que nous avions résolu d'effectuer.

Cependant pour satisfaire à notre sollicitude paternelle dans l'administration des affaires du royaume, nous prendrons de nouveau en considération, à la prochaine diète, qui sera convoquée par nous, tout ce que nous avons cru devoir interrompre et suspendre. Nous attendons du zèle de MM. les Etats et de leurs efforts infatigables pour tout ce qui peut contribuer au bien public, qu'ils n'épargneront aucunes peines pour terminer, dans la prochaine session, ce qu'ils n'ont pu achever et réaliser dans celle-ci.

En terminant ici la présente session, nous vous remettons les articles auxquels nous avons donné notre sanction royale.

MM. les Etats, en retournant vers leurs commettans, voudront bien leur faire part de nos efforts constans pour le bien du royaume, et les inviter en notre nom, à munir, pour la prochaine diète, leurs députés d'instructions telles que les affaires intérieures puissent être terminées, à l'avantage général, avec toute la célérité que leur nature permettra.

Du reste, nous vous assurons, Messieurs, de notre affection paternelle, et les fideles Etats du royaume de notre bienveillance royale.

Réponse de S. A. I. l'archiduc Palatin.

Les fideles Etats du royaume de Hongrie et des royaumes qui lui sont unis, s'estiment heureux (après avoir sacrifié volontairement une partie de leur fortune au bien-être général, après s'être chargés du complètement des régimens hongrois, et avoir fourni les moyens de faciliter le recrutement) de voir que par ces efforts et ces preuves de fidélité, leurs sentimens sont parfaitement d'accord avec ceux de Votre Majesté, dont toutes les actions tendent au bonheur et au salut de ses peuples, et qu'ils ont mérité par-là l'approbation de leur souverain.

Votre Majesté ayant manifesté sa sollicitude paternelle non-seulement pour relever les forces de l'Etat, mais encore pour assurer la prospérité de la patrie, l'accroître et la porter au plus haut degré, les Etats ont jugé que leur reconnaissance respectueuse exigeait qu'ils montrassent, dans leur confiance filiale, un zèle réciproque pour rendre le trône inébranlable, et concourir au succès des vues bienfaisantes de V. M.

Cette confiance filiale, cette fidélité sincère, et sur-tout l'importance, l'étendue et la nouveauté des objets pris en considération, ont rempli les esprits d'une telle ardeur, qu'il devait être très-difficile de faire attention au laps du tems.

Cependant les Etats n'ont point ignoré qu'il était de leur devoir le plus sacré d'éviter tout ce qui pouvait apporter des délais et du retard dans des délibérations aussi importantes. Aussi leur vœu était de pouvoir, par un mode plus prompt et plus expéditif, donner plus de valeur et de mérite à ces délibérations et aux dispositions dirigées vers le bien général, qui en dépendaient, et de répondre par-là au désir de V. M. en terminant un plus grand nombre d'objets. Mais la multitude, l'importance, l'espece et la nature des objets sur lesquels il devait être délibéré, s'opposaient à l'accomplissement de ce désir.

Cependant comme par ce travail pénible, beaucoup de choses ont été préparées et arrangées, de manière à ce qu'il puisse être pris une prompté décision, les Etats espèrent que, dans la prochaine diète, que V. M. a daigné annoncer, les délibérations pourront être accélérées, et qu'il pourra être satisfait aux intentions de V. M. en évitant tout délai et retard.

Les Etats en portant, par mon organe, au pied du trône de V. M., leurs très-humbles remerciemens, pour la sanction qu'elle a daigné donner à leurs décisions, ne bornent pas leurs espérances aux articles actuels; dans leur confiance filiale, et animés par les sentimens de soumission absolue et de la foi qu'ils ont jurée, ils fondent sur le cœur de V. M. leur prospérité future et leur félicité la plus parfaite. Ils demandent en conséquence avec moi, la continuation de la bienveillance de V. M.

(Journal de Francfort.)

GRAND-DUCHÉ DE VARSOVIE.

Varsovie, le 19 décembre.

Il paraît maintenant décidé que le roi partira le 27 pour retourner à Dresde. L'escorte est commandée pour ce jour-là. S. M. séjournera à Posen le jour de l'an.

Le froid et la neige sont arrivés fort tard cet hiver. La première forte gelée a eu lieu le 15, et la première chute de neige est peu abondante aujourd'hui. (Journal de l'Empire.)

ROYAUME DE WESTPHALIE.

Cassel, le 25 décembre.

Le roi a nommé conseillers-d'état MM. Leist, conseiller de la cour et professeur de droit public, très-célèbre à Göttingue; et M. le vice-chancelier Erxleben, à Marbourg.

La ville d'Hersfel ne sera pas le chef-lieu du département de la Werra, comme on l'avait proposé; mais, par ordre du roi, ce sera la ville de Marbourg. Il n'y aura que trois Universités, savoir: Göttingue (ancien pays d'Hanovre); Halle (ancien pays de Mandenbourg), et Marbourg (pays de Hesse.) Les Universités de Helmstaedt (pays de Brunswick), et Rintel (dans le pays de Hesse-Schaunbourg) sont supprimées. Le collège de la guerre sera dissous au 1^{er} janvier prochain. L'hôtel de ce collège est destiné pour les bureaux du trésor public. La caisse de la guerre sera combinée avec la caisse de la chambre. L'hôtel des anciens Etats du pays est destiné au ministère de l'intérieur. Le roi a acheté le palais de la comtesse de Schloteim pour l'établissement du ministre secrétaire-d'état, M. Jean de Muller, et ses bureaux. La Cour d'appel aura vingt-quatre juges et plusieurs présidens; mais ils ne sont pas encore nommés.

Il va paraître à Cassel un journal officiel, intitulé: le *Moniteur westphalien*. Ce journal, dépositaire des lois constitutionnelles du royaume, contiendra les décrets royaux, les actes publics relatifs aux parties diverses de l'administration; en un mot, toutes les dispositions et instructions émises du gouvernement et des autorités constituées. (Journal de l'Empire.)

WURTEMBERG.

Stuttgard, le 29 décembre.

S. M. le roi de Wurtemberg a nommé grand-maitre d'artillerie le prince royal Frédéric; il a élevé au grade de lieutenant-général, M. de Neuberg, major-général; MM. les colonels de Roscritz, de Förstner, de Scharfenstein, de Berndel et de Scheeler ont reçu les brevets de majors-généraux.

M. de Camrer, précédemment grand-maitre de l'artillerie, a été nommé président du collège royal de la guerre; et M. le lieutenant-général de Romig, vice-président.

— Il sera pourvu sous très-peu de tems à ce que les magasins de sel soient abondamment fournis; l'administration générale s'occupe de cet objet, et il a déjà paru une ordonnance qui fixe le prix du sel à 4 kreutzers dans toute l'étendue du royaume. Ce commerce est interdit à tous les particuliers, sans exception, sous peine de confiscation entière.

— La plus grande partie des troupes wurtembergoises sont rentrées dans leurs garnisons respectives. (*Journal de Stuttgart.*)

B A D E

Carlsruhe, le 28 décembre.

Les troupes badoises revenues de la grande armée sont définitivement rentrées dans leurs garnisons respectives. Il serait difficile d'exprimer la joie que leur retour a répandue dans le grand-duché. La réception de ces troupes qui, sous les ordres du lieutenant-général de Glosmann, ont combattu avec succès dans la dernière campagne, a été aussi touchante et aussi fraternelle que leur conduite a été noble et brave. Toutes les autorités civiles ont rivalisé de zèle pour témoigner à ces troupes toute leur estime et leur amour. (*Journal pol. de Manheim.*)

I N T É R I E U R.

Brest, le 30 décembre.

Après un assez long calme, nous venons d'essuyer une grande tempête; la violence du vent a été telle que les ardoises des maisons couvraient les rues, et que des chapiteaux de guérites ont été renversés. La pluie, les éclairs et le tonnerre ont terminé avant-hier cet ouragan, qui durait depuis deux jours.

Le 27, à midi et demi, les vents régnant au S. S. O., un coup de mer a rempli d'eau, à une encablure de la pointe de Plougastel, le sloop *la Marie-Anne*, de Port-Launay, chargé de 30 pièces d'eau-de-vie et de 77 barriques de vin. La violence des courans a entraîné ce sloop à une demi-portée de canon de l'endroit où il avait sombré. Personne n'a péri, grâce à l'heureuse activité du détachement de marins à la batterie de Plougastel, qui est parvenu, après beaucoup de peines et de dangers, à hâler le navire sous le vent de la pointe. Plusieurs barriques de chargement ont déjà été recueillies; on espère que tout sera sauvé.

Paris, le 5 janvier.

S. A. S. le prince archi-chancelier de l'Empire a présenté aujourd'hui M. le Conseiller-d'Etat Bigot-Prémeneu au serment qu'il a prêté entre les mains de S. M. en qualité de ministre des cultes.

DECRETS IMPÉRIAUX.

Par décret rendu à Udine le 11 décembre 1807, S. M. a nommé M. Mailhot, commissaire de la marine à Anvers, auditeur en son Conseil-d'Etat.

Par décret rendu au Palais-Royal de Milan le 22 décembre 1807, S. M. a nommé maître des requêtes en son Conseil-d'Etat, M. Felix, inspecteur aux revues.

Par décret rendu à Turin le 27 décembre 1807, S. M. l'EMPEREUR ET ROI a nommé M. Asinari-Saint-Marsan, membre de son Conseil-d'Etat.

Par décret rendu à Turin, le 27 décembre 1807, S. M. a nommé M. del Pozzo, maître des requêtes en son Conseil-d'Etat.

Par décret rendu à Turin, le 27 décembre 1807, S. M. a nommé MM. Balbe-Berton-Crillon, fils aîné, et Caron de Saint-Thomas, fils aîné, auditeurs en son Conseil-d'Etat.

Par décret du 4 janvier 1808, S. M. a nommé M. le Conseiller-d'Etat Bigot-Prémeneu, son ministre des cultes.

Par décret du 4 janvier 1808, S. M. a nommé M. le Conseiller-d'Etat Treillard, président de la section de législation du Conseil-d'Etat.

Par décret du 4 janvier 1808, S. M. a nommé M. le maître des requêtes Portalis, Conseiller-d'Etat, section de l'intérieur.

I N S T I T U T D E F R A N C E.

La classe des sciences mathématiques et physiques a tenu hier lundi 4 janvier 1808, une séance publique, présidée par M. Guyton.

Voici l'ordre des lectures :

1^o. Proclamation des prix décernés par la classe pendant l'année 1807, et de la question proposée par elle au concours.

2^o. Rapport de la commission du galvanisme sur le mémoire de M. Davy, qui a remporté le prix annuel fondé par S. M. I., par M. Gay Lussac.

3^o. Eloge historique de Broussonnet, par M. Cuvier, secrétaire perpétuel.

4^o. Essai sur les propriétés du mucus animal, par M. Fourcroy.

5^o. Eloge historique de Lalande, par M. Delambre, secrétaire-perpétuel.

Proclamation des prix décernés dans la séance publique du 4 janvier 1808.

PRIX DE PHYSIQUE.

La classe avait proposé en l'an 13, pour sujet du prix de physique qu'elle devait adjuger cette année, la question suivante :

« Déterminer, par des observations et des expériences anatomiques et chimiques, quels sont les phénomènes de l'engourdissement que certains animaux, tels que les marmottes, les loirs, etc. éprouvent pendant l'hiver, sous le rapport de la circulation du sang, de la respiration et de l'irritabilité; rechercher quelles sont les causes de ce sommeil, et pourquoi il est propre à ces animaux. »

La classe a décerné le prix, valeur d'un kilogramme d'or, au mémoire enregistré sous le n^o 1, portant cette épigraphe : *Il faut des faits, et non des hypothèses.* (*Journal de Physique*, t. I, année 1771.)

L'auteur de ce mémoire est M. Jean-Antoine Saissy, docteur en médecine, ancien médecin et chirurgien-major des hôpitaux de la ci-devant compagnie royale d'Afrique, à la Calle, membre du ci-devant collège royal de chirurgie de Lyon, et membre de la société de médecine de la même ville.

PRIX DE GALVANISME.

La classe a décerné le prix annuel de 3000 fr., fondé par S. M. l'EMPEREUR ET ROI, pour la meilleure expérience qui sera faite dans le cours de chaque année sur le fluide galvanique, à M. Davy, membre de la société royale de Londres, à cause de son Mémoire sur l'action chimique de l'électricité, dont M. Gay-Lussac rendra compte dans la séance.

PRIX D'ASTRONOMIE.

La médaille fondée par M. Lalande pour être donnée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs, les seuls membres de l'Institut exceptés, aura fait l'observation la plus intéressante ou le mémoire le plus utile aux progrès de l'astronomie, vient d'être décernée pour la première fois sans le concours, mais toujours suivant les intentions du célèbre fondateur. Pour la seconde fois le choix unanime s'est porté sur M. Guillaume Olbers, docteur en médecine, membre de l'Académie impériale des naturalistes, qui, dans le cours de l'an 1807, a découvert une nouvelle planète qu'on a nommée Vesta. C'est au même savant qu'on devait déjà la planète Pallas, ainsi que plusieurs comètes qu'il a vues le premier. M. Olbers est encore très-avantageusement connu par des formules élégantes et surtout par sa méthode ingénieuse pour déterminer l'orbite d'une comète.

Prix proposé au concours pour l'an 1810.

« Donner, de la double réfraction que subit la lumière en traversant diverses substances cristallines, une théorie mathématique vérifiée par l'expérience. »

La propriété de doubler les images, observée pour la première fois dans le cristal d'Islande, et retrouvée depuis dans plusieurs autres minéraux cristallisés, a été pour les physiciens-géomètres le sujet de beaucoup de méditations et d'expériences; ils en ont donné des explications souvent plausibles par rapport à plusieurs circonstances, et toujours très-ingénieuses; mais aucune ne réunit cette généralité et cette précision qui caractérisent toute loi mathématique susceptible, non-seulement de représenter la marche des phénomènes, mais encore de donner la mesure exacte de leurs résultats. C'est la recherche d'une semblable loi que la classe propose pour sujet du prix de mathématiques qu'elle doit décerner dans sa séance publique du mois de janvier 1810.

Cette question qui paraît sans doute importante et dont la solution ne saurait manquer de répandre un très-grand jour sur plusieurs points épineux de l'optique, peut être traitée soit *a priori*, soit *a posteriori*.

Dans le premier cas, on partira nécessairement de quelque hypothèse simple et vraisemblable sur la manière dont, à raison de sa structure intérieure, un milieu réfringent peut modifier le mouvement de la lumière, et on en conclura par des considérations géométriques ou par des calculs analytiques, les diverses circonstances de la route que doivent tenir les rayons à travers ce milieu.

La classe exige que les auteurs qui suivront cette voie vérifient leurs formules en les appliquant aux expériences connues et à celles que pourrait indiquer leur théorie.

Quant à la solution *a posteriori*, il est évident que, pour y parvenir, on doit d'abord rassembler ces expériences, les discuter et en imaginer de nouvelles, s'il est nécessaire, pour en déduire des formules qui les représentent toutes, et qui soient compatibles avec la théorie maintenant bien constatée de la simple réfraction.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de trois mille francs.

Les mémoires envoyés au concours devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le premier octobre 1809. Ce terme est de rigueur.

Conditions du concours.

Toute personne est admise à concourir, les membres de l'Institut exceptés.

Aucun ouvrage envoyé au concours ne doit porter le nom de l'auteur, mais seulement une sentence ou devise. On pourra, si l'on veut, y attacher un billet séparé et cacheté, qui renfermera, outre la sentence ou devise, le nom et l'adresse de l'auteur; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où la pièce aura remporté le prix.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être envoyés au secrétariat de l'Institut, en affranchissant le paquet qui les contiendra; le commis au secrétariat en donnera des récépissés. On peut aussi les adresser, francs de port, au secrétaire perpétuel de la classe des sciences mathématiques et physiques.

Les concurrents sont prévenus que l'Institut ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours.

Les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

La commission administrative de l'Institut délivrera la médaille d'or au porteur du récépissé, et dans le cas où il n'y aurait point de récépissé, la médaille ne sera remise qu'à l'auteur même, ou au porteur de sa procuration.

ERRATUM.

Dans le *Moniteur* d'hier, 3^e page, 1^{re} colonne et 3^e alinéa, au lieu de, le commerçant anglais, lisez le gouvernement anglais.

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. $\frac{1}{2}$ Jouis, du 22 sept. 1807.	85 fr. 80 c.
Idem. Jouis, du 22 mars 1808.	83 fr. 25 c.
Rescriptions sur domaines.	92 fr. c.
Act. de la B. de Fr. avec doublem.	1255 fr. c.

SPECTACLES.

Académie impériale de Musique. Aujourd'hui, Bal masqué. — S'adresser pour la location des loges à M. Damence, qui distribuera le matin des billets de dames à raison de 3 fr. chaque.

Théâtre du Vaudeville. rue de Chartres. Auj. M^{me} Favart, Rien de Trop, et la Veillée villageoise.

Théâtre des Variétés, boulevard Montmartre. Auj. Tacconnet, ou le Réveillon de la Courtille, Romainville, le Loup-Garou, et la Famille des Innocens.

Théâtre de la Gaîté, boulevard du Temple. Auj. la Queue de Lapin, et Tapin.

Ambigu-Comique, boulevard du Temple. Auj. l'Hermitte de Sierra-Morena, et les suites d'un Duel.

Salle des Troubadours, boulevard du Temple. Auj. la troupe des grands danseurs français donneront d'ès exercices variés.

Salle Montansier, Palais du Tribunal. Auj. exercices nouveaux.

Théâtre de la Nouveauté, rue de Grenelle-Saint-Honoré, Hôtel des Fermes. M. Olivier présente les amateurs qu'il a fait beaucoup de changemens à son spectacle, dans les tours d'adresse, les pièces mécaniques, et sa fantasmagorie. Il continuera tous les jours, sans exception, à sept heures et demie précises. — M. Olivier répètera l'escamotage d'une jeune demoiselle.